

LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE FACE AUX DÉFIS DE L'ENVIRONNEMENT Essaie d'analyse sur l'action de l'ONU

Par

Papy-Marcel NYAMABU KABENGELE

*Chef de Travaux à la Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques de
l'Université de Kinshasa/Département des Relations Internationales*

Jean-Marc KABESA MWAMBA

*Assistant à la Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques de l'Université de
Kinshasa/Département des Relations Internationales*

Roland KAYEMBE MUNGEDI

*Chef de Travaux à la Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques de
l'Université de Kinshasa/Département des Relations Internationales*

RÉSUMÉ

La conférence de Stockholm de 1972 en son article 2 du préambule de la déclaration qui affirme que la protection et l'amélioration de l'environnement restent une question d'importance majeure affectant le bien-être de la population et le développement.

La protection de l'environnement comme un défi global de la communauté internationale se focalise sur l'action de l'ONU. Notre analyse démontre que l'environnement est devenu un problème qui affecte la planète toute entière et surtout la vie humaine par une mauvaise gestion de celle-ci.

En effet, à travers elle, nous essayons de démontrer le niveau élevé de l'implication de l'ONU dans la gestion durable de l'environnement.

Mots-clés : *Communauté Internationale, Défi, Environnement, Action de l'ONU.*

ABSTRACT

The 1972 Stockholm Conference in its Article 2 preamble declaration that the protection and improvement of the environment remains a matter of major importance affecting the well-being of the population and development.

The protection of the environment as a global challenge of the international community focuses on the action of the UN. Our analysis shows that the environment has become a problem that affects the entire planet and especially human life through its mismanagement.

Indeed, through it, we try to demonstrate the high level of involvement of the UN in the sustainable management of the environment.

Keywords: *International Community, Challenge, Environment, UN action.*

INTRODUCTION

Aujourd'hui, il ne fait l'ombre d'aucun doute que la planète terre « subit » des remarquables changements de son écosystème : une altération des cycles essentiels de l'environnement, celui de l'eau, des principaux constituants de l'atmosphère (carbone, azote, ozone), des nouveaux éléments minéraux déversés dans l'eau, le sol, etc.

Ces changements, concourent les mers qui débordent, les ressources renouvelables ou non qui s'épuisent, des climats qui se chauffent,... dont les conséquences plaquent la planète terre à un crapuleux bigbang, une gigantesque explosion, l'inexistence imaginaire de la vie.

A l'heure actuelle toute la planète semble s'inscrire unanimement dans une seule direction; la protection et la meilleure gestion du milieu de la terre ou de ses ressources à l'époque où la recherche scientifique se mobilise au service de l'indispensable réussite de l'équilibre politique, économique et social auxquels sont exposés l'équilibre environnemental et toute possibilité de tendre vers une solution intégrative ne cesse d'inquiéter.

De l'environnement, il se pose un problème préoccupant qu'est la sécurité planétaire, laquelle ne doit pas seulement être envisageable sous l'unique aspect stratégique.

L'homme dans la quête du mieux-être porte un coup affligeant à la nature, fragilisant alors sa propre santé. Dans le même ordre d'idée SAKOMBI INONGO disait : « On ne peut pas parler de l'environnement et du cadre de vie sans dire un mot sur l'hygiène et la santé publique »¹

Ce faisant, la pollution de l'atmosphère par les activités des sociétés industrielles et la destruction de la couche d'ozone qui en découle exposent la terre à la merci des rayons ultra-violets dont la filtration jusqu'à la terre provoque la sécheresse, la dégradation de la couverture végétale (destruction des arbres), des érosions, la désertification voire le réchauffement global de la terre, lesquels affectent négativement le volume et la qualité des récoltes. Tous ces faits rassemblés offrent le maximum de possibilité de la déstabilisation écologique qui hypothèque la paix de la planète. « Ce spectacle pollueur des activités des sociétés industrielles nécessite une préoccupation commune de la race humaine ».²

En effet, la préoccupation centrale de cette dissertation réside sur la manière dont la communauté internationale, à travers l'ONU, prend la question de gestion et de protection de l'environnement. En clair, nous essayons de

¹ SAKOMBI INONGO, *Regard sur Kinshasa*, éd. Réunies Zaïre, 1981, p.75.

² Le VADE-MECUM DE L'ORATEUR publié par le département de l'information de Nations Unies, 1989, p.25.

comprendre comment l'environnement devient un défi mondial pour que tout le monde s'y mette se préoccupe tant. Pour apporter un éclairage à la préoccupation centrale, les questions secondaires ci-après nous sont utiles.

- Pourquoi la communauté internationale se préoccupe tant de la gestion et protection de l'environnement jusqu'en considérer comme un défi mondial ?
- Quels sont les efforts de l'ONU en faveur de la protection de l'environnement et quelles en sont les limites ?

Eu égard de ce qui précède, la communauté internationale se préoccupe de la gestion et de la protection de l'environnement car celles-ci constituent un facteur majeur affectant le bien être de la population et le développement économique mondial.

L'ONU a fourni d'énormes efforts en tant qu'instrument principal d'une gestion durable de l'environnement en organisant des conventions et traités en matière du réchauffement climatique et de l'environnement.

I. L'ONU ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1.1. Les objectifs du millénaire pour le développement durable

Au début du nouveau millénaire, les dirigeants du monde entier se sont réunis pour élaborer un projet ambitieux destiné à combattre la pauvreté sous toutes ses formes. Cette vision, qui s'est traduite en huit objectifs du millénaire pour le développement (OMD), a construit le cadre commun de développement mondial lors des quinze dernières années.

En effet, la communauté mondiale a de bonnes raisons de célébrer la fin de la période des OMD. Grâce à des efforts concertés aux plans mondial, régional, national, et local, les OMD ont sauvé la vie de millions de personnes et amélioré les conditions de vie de bien plus encore. Le travail n'étant pas terminé, il doit continuer lors de la nouvelle ère de développement.

- **Objectif 1** : éliminer l'extrême pauvreté et la faim.
 - Depuis 1990, plus d'un milliard de personnes ont échappé à l'extrême pauvreté ;
 - En dépit des progrès, près de la moitié des personnes employées dans le monde travaille dans des conditions précaires ;
 - La proportion des personnes sous-alimentées dans les régions en développement a baissé de près de moitié depuis 1990 ;
 - Dans le monde, un enfant sur sept souffre d'insuffisance pondérale contre un sur quatre en 1990.

- **Objectif 2** : assurer l'éducation primaire pour tous.
 - Le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire des régions en développement est estimé à 91 % en 2015 contre 83 % en 2000.
 - D'après les estimations pour 2015, le nombre d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire a été réduit quasiment de moitié, passant de 100 millions en 2000 à 50 millions.
 - Dans les régions en développement, les enfants des ménages les plus pauvres sont quatre fois plus susceptibles d'être non scolarisés que ceux des ménages les plus riches.
 - Dans le monde, le taux d'alphabétisation des jeunes de 15 à 24 ans a augmenté, passant de 83 % à 91 % entre 1990 et 2015.
- **Objectif 3** : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.³
 - Près de deux tiers des pays situés dans des régions en développement ont atteint la parité des sexes dans l'éducation primaire.
 - Dans le monde, les trois quarts environ des hommes en âge de travailler fait partie de la population active, contre la moitié pour les femmes du même âge. - Aujourd'hui, les femmes représentent 41 % des travailleurs salariés non agricoles, en augmentation par rapport à 35 % en 1990.⁴
 - Bien que la proportion moyenne des femmes au parlement ait presque doublé lors de 20 dernières années, seulement un parlementaire sur cinq est une femme.
- **Objectif 4** : réduire la mortalité des enfants.
 - Dans le monde, le taux de mortalité infantile a été réduit de plus de moitié, passant de 90 à 43 décès pour 1.000 naissances entre 1990 et 2015.
 - Le taux de réduction de la mortalité des enfants de moins de cinq ans a plus que triplé dans le monde depuis les années 1990.
 - La vaccination contre la rougeole a permis d'éviter près de 15,6 millions de décès entre 2000 et 2013.
 - Environ 84 % des enfants dans le monde ont reçu au moins une dose de vaccin contre la rougeole en 2013.
 - Chaque jour en 2015, 15.000 enfants de moins de cinq ans décèdent ; la plupart à cause des maladies évitables. La survie des enfants doit demeurer la priorité du programme de développement pour l'après 2015.

³ Comme il s'écoula un certain temps entre la collecte et l'analyse de données, on n'a pu compiler que très peu d'indicateurs pour l'année en cours. Dans ce rapport, les projections de 2015 sont utilisées pour la plupart des indicateurs reposent sur les données d'années précédentes, généralement 2013 au 2014.

⁴ Idem.

- **Objectif 5** : améliorer la santé maternelle.
 - Depuis 1990, le taux de mortalité maternelle a quasiment baissé de moitié. L'essentiel de cette réduction a eu lieu depuis 2000.
 - Au plan mondial, en 2014 plus de 71 % des naissances ont été assistées par un personnel soignant qualifié contre 59 % en 1990.
 - Dans les régions en développement, seulement 56 % des naissances dans les zones rurales sont assistées par un personnel soignant qualifié, contre 87 % dans les zones urbaines.
 - La moitié seulement des femmes enceintes des régions en développement reçoit le minimum recommandé de quatre consultations prénatales.
 - Seulement 51 % des pays possèdent des données sur les causes de la mortalité maternelle.

- **Objectif 6** : combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies.
 - Les nouvelles infections par le VIH ont baissé d'environ 40 % entre 2000 et 2013, passant, selon les estimations, de 3,5 à 2,1 millions de cas.
 - Dans le monde, 13,6 millions de personnes vivant avec le VIH recevaient un traitement antirétroviral, de 800.000 en 2003.
 - En Afrique subsaharienne en 2014, moins de 40 % des jeunes de 15 à 24 ans avaient une connaissance précise et approfondie du VIH.
 - Grâce au développement de la lutte contre le paludisme, plus de 6,2 millions de décès ont été évités entre 2000 et 2015, principalement chez les enfants de moins de cinq ans en Afrique subsaharienne.
 - La prévention, le diagnostic et le traitement de la tuberculose ont sauvé environ 37 million de vies entre 2000 et 2013.

- **Objectif 7** : assurer un environnement durable.
 - Les substances appauvrissant la couche d'ozone ont pratiquement été éliminées et avant le milieu du siècle la couche d'ozone devrait être reconstituée.
 - Les émissions mondiales de dioxyde de Carbone ont augmenté de plus de 50 % depuis 1990.
 - En 2015, 91 % de la population mondiale utilise une source d'eau potable améliorée, contre 76 % en 1990.
 - Depuis 1990, 2,1 milliards de personnes ont obtenu l'accès : à un assainissement amélioré, et la proportion de personnes déféquant en plein air a diminué de près de la moitié dans le monde.
 - Entre 2000 et 2014, la proportion des personnes vivant dans des taudis dans les villes des régions en développement est passée de 39,4 % à 29,7%.

- **Objectif 8** : mettre en place un partenariat mondial pour le développement. Cela nécessite pour le conseil économique, social et environnemental (CESE), les engagements climatiques internationaux doivent dans ce contexte en enclencher des évolutions de nature à garantir la viabilité de nos économie au service du bien être des hommes et de femme mesurées par d'autres indicateurs que le seul PIB comme l'expose le rapport Stiglitz⁵.
 - L'aide publique au développement des pays développés a augmenté de 66 % en termes réels entre 2000 et 2014.
 - En 2014, 79 % des importations en provenance des pays en développement ont été admises en franchise de droits dans les pays développés.
 - Le rapport du service de la dette extérieure aux recettes d'exportation des pays en développement a chuté de 12 % en 2000 à 3 % en 2013.
 - En 2015, 95 % de la population mondiale reçoit un signal de téléphonie portable cellulaire.
 - Un tiers seulement de la population des régions en développement utilise l'internet contre 82 % dans les régions développées.

Le présent rapport détaille les avancées faites au plan mondial pour chacun de cas en s'appuyant sur les données disponibles en juin 2015⁶.

La plupart des cibles des OMD ont pour échéance 2015, avec 1990 comme date de référence. Pour juger des progrès accomplis les données nationales sont agrégées aux niveaux régionaux et sous régionaux afin de montrer les avancées globales au fil du temps.

La composition des régions et sous-régions des OMD est basée sur les divisions géographiques de l'ONU, avec quelques modifications nécessaires pour créer, dans la mesure du possible, des groupes de pays pour lesquels une analyse significative peut être faite. En plus des groupements régionaux des OMD, le rapport présente aussi des données relatives à des sous-régions en Afrique basées sur la classification adoptée par la commission économique pour l'Afrique des Nations Unies⁷.

* Contributions des organismes

Les contributions des données et analyses pour les indicateurs présentés dans les huit objectifs ont été faites par des organismes spécialisés de la manière suivante :

⁵ STIGLITZ JOSEPHE, PR AMARTYA SEN, PR JEAN-PAUL FITOUSSSI., *Rapport de la commission sur la mesure de performances économiques et des progrès sociale*, Paris, 2009, P38

- **Objectif 1.** Eliminer l'extrême pauvreté et la faim : banque mondiale, ONU, femmes, OIT, PAO, UNICEF et le PAM.
- **Objectif 2.** Assurer l'éducation pour tous UNESCO.
- **Objectif 3.** Promouvoir l'égalité des sexes l'autonomisation des femmes : OIT, ONU-femmes, UIP et UNESCO.
- **Objectif 4.** Réduire la mortalité des enfants : banque mondiale, division, de la population des nations, FNUAP, QMS et UNICEF.
- **Objectif 5.** Améliorer la santé maternelle : banque mondiale, division de la population des N.U, FNUAP, QMS et UNICEF.
- **Objectif 6.** Combattre le VIH/Sida le paludisme et d'autres maladies, MBS, ONUSIDA et UNICEF.
- **Objectif 7.** Assurer un environnement durable, CCNUC, CDIAC, FAO et PNUE, WCMC et UICN, UNICEF, ONU-Habitat.
- **Objectif 8.** Mettre en place un partenariat mondial pour le développement : CNUCED, ITC, OMC, OCBE, banque mondiale QMS, VIT⁸.

Les OMD ont démontré leurs limites et aujourd'hui on parle des ODD, les objectifs de développement durable. Ceux-ci se basent sur les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Les huit objectifs lancés en 2000 visant à lutter contre la pauvreté, un fléau que le monde s'est engagé à éradiquer en 2015. Des progrès énormes ont été réalisés vers la réalisation de ces objectifs ; ce qui témoigne de la valeur d'un programme unificateur étayé par des objectifs et des cibles. Cependant, malgré ce programme la pauvreté accable encore trop des personnes dans le monde.

Les objectifs de développement durable (ODD) sont 17 à atteindre au cours des 15 prochaines années (2015 à 2030). Ils portent sur un multiple de domaines allant de la protection de la planète à l'édification d'un monde plus pacifique, en passant par la garantie donnée à tous de pouvoir vivre en sécurité et dans la dignité. Ils font partie d'un programme de développement visant à aider en priorité les plus vulnérables, en particulier les enfants et les femmes doivent réaliser 3 accomplissements ambitieux au cours des 15 prochaines années⁹ à savoir :

- Mettre fin à l'extrême pauvreté ;

⁸ Copyright nations. Unies, 2015.

⁹ www.novethic.fr.

- Lutter contre les inégalités et l'injustice ;
- Régler le problème du changement climatique.

1.2. De la préoccupation du développement durable

Le développement durable nécessite la prise en compte non seulement des objectifs environnementaux, économiques et sociaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes gouvernementaux mais aussi des besoins des générations actuelles et futures.

Appliqué à l'économie, le développement durable intègre trois dimensions :

- Economique (efficacité, rentabilité) : trouver un juste, équilibre entre profit et gestion durable de l'environnement ;
- Sociale (responsabilité sociale) : satisfaire les besoins essentiels des populations en réduisant les inégalités sociales dans le respect des différentes cultures ;
- Environnementale (responsabilité environnementale) : maintenir l'équilibre écologique sur le long terme en limitant notre impact sur l'environnement.

Le développement durable se résume pour certains à un concept écologique. Cela signifie que les processus d'évolution de nos sociétés doivent s'inscrire dans la durée sans altérer les capacités des écosystèmes qui subviennent à leurs besoins, pour laisser aux générations futures un capital intact. Le développement durable implique donc d'exploiter les ressources biologiques à un rythme qui n'entraîne pas leur appauvrissement, leur épuisement mais rend possible le maintien indéfini de la productivité biologique de la biosphère¹⁰.

1.3. Obstacles majeurs au développement durable

Un problème dans son acception la plus courante est une situation dans laquelle un obstacle empêche de progresser, d'avancer et de réaliser l'objectif. Un problème est usuellement défini comme l'occurrence d'éléments qui perturbent le fonctionnement habituel d'un système.

L'un des problèmes majeurs pour le développement durables au 21ème siècle, est l'approvisionnement adéquat en énergie. Adéquat, c'est-à-dire permettant la croissance économique et l'élévation des niveaux de vie, en particulier dans les pays moins développés, tout en limitant à des valeurs suffisamment faibles les impacts négatifs sur la santé des populations et sur l'environnement.

Le problème est beaucoup plus large quand on fait une liaison directe entre développement durable et environnement, ce qui ne va pas de soi. C'est effectivement une façon de traduire le développement durable qui est né d'une triple inquiétude : la poursuite de la croissance, la persistance des inégalités

¹⁰ www.novethic.fr.

entre les hommes et la reconnaissance des dangers que nos modes de vie font passer sur la planète. Le point central réside dans la question de la richesse, y compris de sa répartition¹¹.

En 2004 par exemple un rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) faisait état de la dégradation de la situation socioéconomique de 21 pays, et de l'accroissement des inégalités non seulement entre pays riches et pays pauvres, mais aussi à l'intérieur de chaque pays. L'environnement n'est donc qu'un volet du développement durable.

- **L'agenda 21**

La conférence sur l'environnement et le développement appelée « sommet de la planète terre » en 1992 à RIO de Janeiro au Brésil, a constitué une étape décisive dans l'engagement des pays en faveur du développement durable et dans l'expression des finalités et principes fondateurs de ce concept. Elle a mis en valeur l'idée selon laquelle « le monde se localise en même temps qu'il se mondialise ».

De ce point de vue on a noté une convergence entre le nord et le sud, que le processus de mondialisation a rompu.

Pour la suite, le programme action 21 (déclaration de Rio sur l'environnement et le développement de 1992) a appelé les pays à « élaborer des indicateurs du développement durable » qui « contribuent à la durabilité autorégulatrice des systèmes intégrés de l'environnement et du développement.

Il formule des recommandations dans des domaines aussi varié que la pauvreté, la santé, le logement, la pollution de l'air, la gestion des mers, des forêts et des montagnes, la question des ressources en eau et de l'assainissement, la désertification, la gestion de l'agriculture et la gestion des déchets.

Le développement durable introduit donc une nouvelle vision écologiste et environnementaliste qui insiste sur le strict respect de la planète. Le terme planète prend ici un sens central dans le discours de politiques et autres développeurs.

Utilisé comme référent essentiel, il insiste sur le fait que la terre est un système interdépendant, qu'il faut se préoccuper des effets à long terme des actions humaines car toute l'humanité est embarquée dans le même bateau.

Le concept de développement durable n'est pas nouveau. Il était mis en avant en 1970, mais malheureusement la guerre froide et les stratégies qu'elles

¹¹ Elie LABORIEUX, *Les problèmes du développement de l'environnement*, Université des Antilles et de la Guyane, mémoire master en Sciences Économiques et de Gestion, 2008.

imposaient l'ont mis, « sous le boisseau » jusqu'au début des années 1990. Le concept réapparaît avec la fin de la guerre froide.

En somme, de la conférence de Rio en 1992 à celle de Johannesburg en 2002, le développement durable s'installe dans le vocabulaire international et s'impose dans les politiques de coopération : il s'agit de mettre en œuvre des politiques économiques efficaces, qui soient en même temps socialement équitables et écologiquement tolérables¹².

Il faut dire que les trois piliers notamment l'économie, le social, et l'environnement se révèlent difficile à concilier. L'analyse des principes de l'Agenda 21 en est la preuve. Elle met en lumière trois principes fondamentaux :

- Concilier la protection de l'environnement ;
- Efficacité économique ;
- Efficacité sociale.

Plus précisément, il s'agit d'une trilogie où l'économie (produire plus, en principe au service du plus grand nombre) s'allie au social (répartir mieux, lutter contre la pauvreté) dans le respect de l'environnement (préserver la nature, donc les conditions de vie des générations futures) qui fondent les trois composantes essentielles du développement durables¹³.

II. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT COMME DEFI DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

2.1. Aperçu sur l'accord de Paris

L'accord de Paris est le premier accord universel sur le climat (réchauffement climatique). Il fait suite aux négociations qui se sont tenues lors de la conférence de Paris sur le climat (COP 21), et de la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques¹⁴.

Selon Laurent Fabius, Ministre Français des Affaires Etrangères et Président de la Cop 21, qui a présenté le projet d'accord final en séance plénière, l'accord se veut, juste durable, dynamique, équilibré et juridiquement contraignant¹⁵.

En date du 7 novembre 2017, après l'ajout de la signature syrienne et avant le retrait des Etats-Unis, 195 pays sur les 197 que compte l'ONU ont signé

¹² Elie LABORIEUX, *op.cit.*

¹³ *Idem.*

¹⁴ Très largement utilisée du fait du prestige et de la plus grande notoriété de Paris par rapport au Bourget, l'appellation « accord de Paris peut donc cependant être considérée un abus de langage ».

¹⁵ Cop21 : « l'accord de Paris adopté par 195 pays » le monde. FI, 12 décembre 2015 (ISSN 1950-6244 lire en ligne, consulté le 12 décembre 2022).

l'accord de Paris sur le climat ; ce qui fait de ce texte le plus largement et le plus rapidement signé de l'histoire de l'humanité¹⁶.

L'objet de l'accord prévoit de contenir d'ici 2100 le réchauffement climatique à bien en dessous de 2° C par rapport aux niveaux préindustriels et si possible de viser à « poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5°C » (article 2)¹⁷ ; ce qui est plus ambitieux que le projet d'accord initial¹⁸.

Ce dernier objectif a été ajouté sous la pression de l'alliance of Small Island states (Aosu) (alliances des petits états insulaires) qui regroupe les 44 pays les plus exposés aux effets du changement climatique et qui émettent le moins de gaz à effet de serre, soit 0,00001% des émissions globales¹⁹.

Le texte même de la décision note cependant « avec préoccupation que les niveaux des émissions globales de gaz à effet de serre en 2005 et 2030 estimés sur la base des contributions prévues et déterminées au niveau national ne sont pas au moindre coût prévoyant une hausse de la température de 2 °C, mais se traduisent par un niveau prévisible d'émission de 55 gigatonnes en 2030, et que des efforts de réduction des émissions beaucoup plus importants seront nécessaires, ramenant les émissions à 40 gigatonnes²⁰.

L'article 2 fait aussi référence au désinvestissement des énergies fossiles : « le présent accord vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, notamment en rendant les flux financiers compatibles avec un profit d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatique».²¹

L'objectif d'atteindre la neutralité carbone est affirmé à l'article 4 : « les parties cherchent à parvenir au plafonnement mondial des émissions de gaz à effet de serre dans les meilleurs détails, et à opérer des réductions rapidement par la suite de façon à parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre au cours de la deuxième moitié des siècles »²².

¹⁶ *Idem*.

¹⁷ a et b Accord de Paris (article 2, page 24/40), « convention-cadre de Nations Unies sur les changements climatiques », (page consultée le 2 novembre 2022).

¹⁸ a et b., « un projet d'accord final sur le climat a été soumis aux membres de la cop 21 », sur RTS, 12 décembre 2015 sur RTS, 12 décembre 2015 (consultée le 12 décembre 2015).

¹⁹ a et b., « la COP 21, mot clés en mains », sur libération, 29 novembre 2015.

²⁰ Adoption de l'accord de Paris, p.4.

²¹ a et b : Accord de Paris (article 2, page 24/40) : « convention-cadre de Nations Unies sur les changements climatique », (page consultée le 2 novembre 2016).

²² *Idem*.

C'est ce qu'on appelle « zéro émission net » : diminuer nos émissions de GES pour qu'elles soient progressivement compensées par les puits de carbone (forêt, océans, technique de restauration du Carbone)²³.

2.1.1. Etat des ratifications

L'Accord de Paris est entré en vigueur le 4 novembre 2016, trente jours après la date à laquelle au moins 55 Parties à la Convention comptabilisant au moins 55 % des émissions mondiales totales de gaz à effet de serre ont déposé leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion auprès du Dépositaire.

2.2. Mesure de lutte mise en place par l'accord de Paris

L'accord traduit ainsi une prise de conscience et une dynamique collective et internationale à s'engager contre les changements climatiques.

2.2.1. L'Accord de Paris : principaux éléments

L'Accord de Paris s'inspire des principes de la Convention et, pour la première fois, rassemble les nations autour d'une cause commune: déployer des efforts ambitieux pour lutter contre le changement climatique et s'adapter à ses effets, avec un appui renforcé aux pays en développement leur permettant de faire de même.

L'objectif principal de l'Accord de Paris est d'intensifier la réponse planétaire à la menace du changement climatique en maintenant l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 °C, et de mener des efforts encore plus poussés pour limiter à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels. De plus, l'accord vise à affermir la capacité des pays à répondre aux conséquences du changement climatique. Pour atteindre ces objectifs ambitieux et d'envergure, des flux financiers adéquats, une nouvelle architecture technologique et un cadre amélioré de renforcement des capacités seront mis en place, soutenant ainsi l'action des pays en développement et des pays les plus exposés, conformément à leurs propres objectifs nationaux. L'accord prévoit également une plus grande transparence, tant pour l'action que le soutien, grâce à une structure plus stable.

2.2.2. Les Contributions Déterminées au Niveau national

L'Accord de Paris exige que les Parties fassent tous les efforts possibles par l'intermédiaire des Contributions Déterminées au Niveau national (en anglais NDC) et qu'elles augmentent ces efforts à long terme de façon constante. Ainsi, cet Accord exige notamment des pays qu'ils soumettent ces plans climat actualisés, afin de rendre compte de leurs émissions et des efforts entrepris.

²³ *Idem.*

En 2018, les Parties ont feront le bilan des efforts collectifs par rapport aux progrès accomplis afin d'atteindre l'objectif fixé dans l'Accord de Paris, et pour orienter la préparation des NDC.

Il y aura également un bilan mondial tous les cinq ans pour évaluer les progrès collectifs vers la réalisation de l'objectif de l'Accord, et pour informer les Parties des actions individuelles à entreprendre.

1° Démarche

- L'accord de Paris est le premier texte élaboré par l'ensemble des pays de la planète²⁴ ;
- La démarche adoptée pour cet accord est fortement l'empreinte de pragmatisme à l'anglo-saxonne (c'est-à-dire qu'il s'agit d'une déclaration d'intention, sans aucune mesure coercitive) : pas d'amendes ni de mesure de rétorsion. Le protocole de Kyoto qui en prévoyait mais qui n'a rien donné peut donc cependant être considérée comme un abus de langage.

Pour être efficace, l'accord adopté a pris une autre forme, celle de la transparence. Plus qu'un devoir, une obligation à laquelle chaque pays aura à se plier en soumettant régulièrement ses objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre (GES)²⁵.

2.3. Progressivité et révision des objectifs

- Rappelant le principe des « responsabilités communes mais différenciées » de 1992, l'accord souhaite que « les pays développés continuent de montrer la voie en assumant des objectifs de réduction des émissions en chiffres absolus ». Les pays en développement « devraient continuer d'accroître leurs efforts d'atténuation (...) eu égard aux contextes nationaux différents ». Une différenciation est donc opérée entre les pays les plus industrialisés et les²⁶pays en voie de développement.
- Le plancher de l'aide climatique aux pays en développement a été fixé à 100 milliards de dollars américains (91 milliards d'euros) par année et sera revu au plus tard en 2025 ²⁷,
- Les objectifs annoncés au niveau national seront révisés d'ici 2020 puis tous les cinq ans et les objectifs de réduction des émissions ne pourront être

²⁴ Cop 21 : l'accord de Paris adopté par 195 pays » le monde. FI, 12 décembre 2015 (ISSN 1950-6244 lire en ligne, consulté le 12 décembre 2022)

²⁵ « L'accord fait le pari de la conférence et de la transparence », sur les échos 14 décembre 2022.

²⁶ Pierre le Hir, « COP 21 : les points clés de l'accord universel sur le climat », sur le monde, 13 décembre 2022.

²⁷ a et b « un projet d'accord final sur le climat a été soumis aux membres de la COP21 sur RTS », 12 décembre 2015 (consulté le 12 décembre 2022).

revus qu'à la hausse (art. 4.3)^{28,29,30}. Un bilan global de l'accord sera effectué en 2023 puis tous les cinq ans. Ce cycle de révision est toutefois susceptible de modifications décidées dans le cadre de COP ultérieures.

III. CRITIQUES ET PERSPECTIVES

3.1. Critiques

La protection de l'environnement est devenue l'un des enjeux majeurs des relations internationales contemporaines. Plus aucun acteur politique, économique ou social ne s'en passe, même si c'est plus par démagogie que par conscience. De plus le citoyen se sent d'autant plus concerné par la dégradation de la nature qu'il est à même de remarquer que l'environnement reprend place dans le champ visuel du citoyen³¹. Force est donc de constater qu'aujourd'hui, la protection de l'environnement a fini par s'imposer à la conscience universelle comme une nécessité³².

Ce constat fait suite à la prise de conscience par l'opinion publique mondiale de l'urgence d'une protection de l'environnement, qui nécessite une coordination et une coopération internationale. Le processus du développement durable s'inscrit dès lors comme un exemple du communautarisme international face à la mondialisation³³.

3.2. Perspective

En ce qui concerne les problèmes liés à la nature des obligations édictées par les conventions, ils ne seront résolus que lorsque les pays concernés à savoir les pays en développement parviennent à réaliser la bonne gouvernance qui leur permettra d'avoir une expertise technique.

Le développement durable ou l'industrialisation constitue un des préalables pour la réalisation des certaines obligations. Pour cette question il est alors obligatoire aux pays en développement de relever le niveau de vie de la population et surtout l'économie qui doit faciliter ces Etats à réaliser les mesures techniques et financières préalables.

Notre attention tourne beaucoup plus à l'égard des pays en développement qui sont souvent butés par ces problèmes liés à la protection de l'environnement. D'où la nécessité de la bonne gouvernance qui doit mettre fin

²⁸ a et b adoption de l'accord de Paris, p.25.

²⁹ a et b « les 7 acquis de l'accord de Paris qui devraient faire date sur les Echos », 13 décembre 2022.

³⁰ Kiss (A C), BURRI FER (JP), *Droit international de l'environnement*, 4^{ème} éd. Pedone, Paris, 2010, p.18.

³¹ Kiss (A C), BURRIFER (JP), *op.cit*, p.1 8.

³² KAMTO M., *Droit de l'environnement en Afrique*, Paris, Edicef/ AUPELF, 1996, p. 15.

³³ Idem.

à la corruption et aux détournements des deniers publics caractérisant plusieurs pays africains afin que ces pays aient les moyens matériels et financiers pour honorer leurs obligations.

A cet effet, la sensibilisation des Chefs d'Etats Africains relative à la bonne gestion des biens publics sera très utile. En attendant cette évolution du part des pays en développement, la coopération régionale caractérisée par l'intégration constitue une stratégie nécessaire pour lutter contre les atteintes environnementales et de garantir la protection et la conservation de l'environnement. Telle a été une des stratégies de l'Union Européenne et qui constitue actuellement un modèle en la matière.

En outre, dans la perspective de l'amélioration de la bonne gouvernance mondiale environnementale, nous avons fait part de la proposition faite par la France de créer une organisation mondiale de l'environnement capable de faire face à l'hégémonie des institutions économiques internationales comme l'organisation mondiale du commerce. Il a proposé, comme nous l'avons dit, que cette future organisation devrait être forte contrairement à l'actuel programme des Nations Unies pour l'environnement dépourvu de réels moyens de sa politique.

CONCLUSION

Nous voici à la fin de notre étude qui a porté sur « la communauté internationale face aux défis de l'environnement : essai d'analyse sur l'action de l'ONU ». L'approche de notre étude a été de relever les différents problèmes liés à l'environnement et les actions de l'ONU pour protéger l'environnement afin d'éviter sa dégradation.

Cependant, notre objectif était généralement d'apprécier l'apport de la communauté internationale qui se préoccupe sur la gestion de l'environnement comme un défi mondial ; les efforts que l'ONU a fourni pour la protection de l'environnement.

La communauté internationale se préoccupe de la gestion et de la protection de l'environnement. Celles-ci restent un défi majeur à relever vu que le bien être de la population et le développement économique mondial en dépend. L'ONU a fourni d'énormes efforts en tant que instrument principal d'une gestion durable de l'environnement en organisant plusieurs conférences et traités sur le réchauffement climatique.

Les problèmes liés à la protection de l'environnement sont dictés par les conventions des Etats. Ces derniers doivent s'unir et appliquer certaines stratégies afin d'aboutir à la bonne gestion de l'environnement et à la bonne gouvernance dans les pays en développement. Tout d'abord, les Etats doivent assumer leurs parts de responsabilité en équilibrant le niveau de vie de leur population afin d'éviter l'exploitation abusive de la terre, multiplier des conférences pour développer une politique commune à l'échelle mondiale afin d'obtenir de tous les pays des engagements fermes à l'échelle planétaire et maintenir le principe pollueur payeur en augmentant le prix à payer lors d'une pollution.

Il serait judicieux de créer une organisation mondiale de l'environnement capable de lutter efficacement contre le réchauffement climatique et la mauvaise gestion de l'environnement. Tout ceci ne pourrait s'appliquer que si tout un chacun prenait conscience de protéger son environnement.

BIBLIOGRAPHIE

I. DOCUMENTS OFFICIELS

- a et b : « la COP 21, mots clés en mains », sur libération, 29 novembre 2015.
- a et b : « les 7 acquis de l'accord de Paris qui devraient faire date sur les Echos, décembre 2015.
- Charte de l'atlantique » sur (note 1) la Belgique, la Grèce, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, l'union, 1941.
- Charte des Nations Unies, San Francisco, 1945.
- Christophe Magdeleine., Convention de rio sur la diversité biologique de 22 mai 1992.
- STIGLITZ JOSEPHE, PRAMARTYA SEN, PR JEAN- PAUL FISTOUSSSI., Rapport de la commission sur la mesure de performances économiques et des progrès sociale, Paris, 2009.

II. OUVRAGES

1. Dictionnaire encyclopédique de droits de l'Afrique, éd, Hachette, Paris, 1995.
2. *Dictionnaire Petit Robert*, éd. Robert, Paris, 1999.
3. DUPUY R.J., *Existence de la communauté internationale*, Paris Université de Sorbonne, 1988.
4. ESISO ASIA AMANI., *Méthode de recherche en sciences sociales*, 5^{ème} éd, Kinshasa, 2009.
5. KAMTO M., *Droit de l'environnement en Afrique*, éd, L'Harmattan, Paris, 1996.
6. KAMTO M., *Droit de l'environnement en Afrique*, Edicef/AUPELF, Paris, 1996.
7. KISS A.C., BURRIFER, JP., *Droit international de l'environnement*, 4^{ème} éd, Pedone, Paris, 2010.
8. LABANA L.B., *La recherche scientifique éléments de base*, éd, Cededurk, Kinshasa, 2016.
9. LAPIERRE, J.w, *L'analyse de systèmes politiques*, éd, PUF, Paris, 1973.
10. PINTO, R, *Méthodes en sciences sociales*, éd, Dalloz, Paris, 1971.
11. REZSOHAZY, *Théorie et critique des faits sociaux*, éd, la renaissance du livre, Bruxelles, 1977.
12. SAKOMBI INONGO, *Regard sur Kinshasa*, éd, Réunies Zaïre, 1981.
13. SHOMBA K, S., *Méthodologie de la recherche scientifique*, éd, MES, Kinshasa, 2006.

III. ARTICLES DE REVUES ET JOURNAUX

1. GIEC, Rapport sur le changement climatique, New York.
2. LE PESTRE, P., « La convention sur la diversité biologique vers un ordre historique international ? », in *Nature, Sciences, Sociétés*, Vol. 7, n°1.
3. Pierre le Hir, « COP 21 : les points clés de l'accord universel sur le climat », sur le monde, 13 décembre 2015.
4. Willar, L., « Le protocole de Kyoto », in *Objectif terre*, Vol. n°4.

IV. NOTES DE COURS ET TRAVAUX SCIENTIFIQUES

1. BIKOLO M. G., La communauté internationale face au défi des grands problèmes mondiaux : cas la protection de l'environnement, G3 RI, FSSAP, Unikin, 20032004, inédit.
2. BIZUNGI KAMALANDU, Notions d'environnement, environnement, Faculté de science, Unikin, 2006.
3. Elie LABORIEUX, Les problèmes du développement de l'environnement, Université des Antilles et de la Guyane, mémoire master, Sciences Economie et Gestion 2008.
4. KUTADILA J., Stratégies des protections de l'environnement en RDC, articles, MES, Kinshasa, 2017, inédit.
5. MUKUNA, T.O., La communauté internationale et la protection de l'environnement, G3 RI, FSSAP, Unikin, 2012-2013, inédit.
6. NGILA, M.L., Séminaire de méthodologie de la recherche scientifique, notes de cours LI RI, FSSAP, Unikin, 2017-2018, inédit
7. SHOMBA KINYAMBA et TSHUNDOLELA, E., Méthodologie de la recherche scientifique en sciences sociales, G2 RI, FSSAP, LNIKIN, 2002-2003, inédit.

V. WEBOGRAPHIE

- <http://unfcc.int>,
- www.biodiv.org,
- www.novethic.fr.
- [www.site du jour.com](http://www.site_du_jour.com).